ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 72256

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par les caisses d'allocations familiales, et notamment celles du Var, en ce qui concerne les négociations de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2005-2008 liant l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales. En effet, la nouvelle convention d'objectifs et de gestion portant sur les moyens attribués aux caisses d'allocations familiales n'a pu être signée, alors que la convention précédente a pris fin le 31 décembre 2004. La politique contractuelle conduite entre les CAF, les partenaires sociaux et les collectivités locales se trouve ainsi suspendue au résultat des négociations à venir. Dans l'attente, les caisses d'allocations familiales sont contraintes de n'engager aucune mesure nouvelle et de limiter leurs dépenses de fonctionnement au douzième des dépenses de l'année précédente. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour les CAF que les négociations de la COG se déroulent dans un contexte économique difficile. Les CAF, acteur essentiel dans l'accompagnement des familles, notamment celles en difficulté, et partenaire privilégié des collectivités locales et des associations dans la création d'équipements et de services permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle, craignent par conséquent une réduction du rythme d'évolution du Fonds national d'action sociale servant à financer les équipements et les services de proximité essentiels pour les familles, comme les crèches ou les centres de loisirs, alors même qu'est encouragé sur l'ensemble du territoire le développement des services aux personnes. Par ailleurs, elles redoutent la diminution du nombre des postes par le non-remplacement des départs à la retraite, ce qui ne leur permettrait pas de conserver la qualité de service pour laquelle elles ont engagé une dynamique de qualité. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les délais dans lesquels pourra intervenir la signature de cette nouvelle convention et de lui indiquer les mesures envisagées pour conforter les CAF dans leur mission indispensable de service public.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature, le 26 juillet 2005, de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Ainsi, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmentent de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Aucune baisse n'est enregistrée sur les autres enveloppes du FNAS. À titre d'exemple, celle consacrée aux contrats temps libre augmentera de plus de 90 % entre 2004 et 2008, soit une augmentation moyenne annuelle de 17,42 %. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements sont tenus et intégrés dans la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Les engagements contractuels des CAF ne seront donc pas remis en

cause. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle. En outre, la convention permettra au réseau des caisses d'allocations familiales d'offrir un service de qualité aux familles allocataires en facilitant l'accès aux droits, en améliorant l'accueil et les délais de réponse. Ainsi, 2 100 personnes seront recrutées sur la période 2005-2008, ce qui correspond au non-remplacement de 900 agents partant à la retraite.

Données clés

Auteur : M. Jean-Michel Couve
Circonscription : Var (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72256
Rubrique : Prestations familiales
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7650
Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 325